



## Une agence garde ma caution sans demande du proprio

Par **Radis**, le **12/10/2011** à **14:32**

Bonjour,

J'ai quitté mon appartement au mois de juin. A ce moment, le gérant de l'agence qui était venu faire l'état des lieux nous avait dit qu'il n'y avait aucun soucis qu'on récupérerai notre caution. Or, nous avons égaré une télécommande de garage, et ils ne voulaient pas nous rendre notre caution avant que nous l'ayons rendu à la nouvelle propriétaire. Une fois chose faite, pas de nouvelle de l'agence. Quand j'ai retéléphoné ce matin, l'agence avait une nouvelle raison de garder ma caution, de supposés dégâts dans l'appartement, j'argumente que 4 mois après ma sortie des lieux ce peut être le nouvel occupant qui a abimé les lieux, qu'ils n'ont pas le droit de rectifier l'état des lieux de sortie 4 mois après. Fin de la conversation. Quand je rappelle un peu plus tard il ne s'agit plus de dégât dans l'appartement mais un problème de formalité dans ma lettre de congé.

Entre temps l'appartement a été vendu et je ne pense pas que ce soit la nouvelle propriétaire qui demande à garder cette caution sous divers prétextes fallacieux. Je me demande si les gérants de cette petite agence familiale n'essaye pas de profiter de ce changement de proprio pour se mettre la caution dans les poches. Quand je téléphone ils me rient au nez, ne me prennent pas au sérieux, même quand je les menace de poursuites judiciaires. Que faire pour récupérer ma caution?

Par **Domil**, le **12/10/2011** à **15:10**

LRAR à votre bailleur (celui inscrit sur le bail, avant la vente qui a eu lieu après votre départ) de mise en demeure de rembourser le dépôt de garantie, qu'à défaut, vous l'assignerez au tribunal de proximité